



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Deportes, internes et résistants

Question écrite n° 37768

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la situation d'Alsaciens et Lorrains sollicitant le titre de patriote, résistant à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle incarcérés en camps spéciaux. Un certain nombre d'entre eux ayant été rapatriés dans leur département d'origine avant la date du 1er mars 1945 ne peuvent bénéficier de ce titre. Il lui demande s'il ne serait pas possible de réexaminer cas par cas les demandes refusées pour cette raison. En effet, les motifs invoqués pour justifier la non-reconnaissance de déportés à ces personnes apparaissent dans bien des cas injustifiés et tatillonnés.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37768

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 944